



**Conseil d'administration
Séance du 18 juillet 2013**

**Délibération n°19-2013
Droit de tirage, d'impression et travaux annexes**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 5 juillet 2013 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les droits de tirage et d'impression à destination des étudiants et élèves de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg pour l'année universitaire 2013/2014.

Il convient d'adopter une tarification plus adaptée notamment pour les droits d'impression sur traceur. Cette nouvelle tarification prend en compte les différentes qualités de papier mais propose également un tarif par ½ mètre linéaire (2012/2013 : tirage vendu au minimum par 1 mètre linéaire).

Il est également proposé d'introduire un tarif pour l'utilisation de la lamineuse au 1/2 mètre linéaire.

Les autres tarifs restant inchangés (carte 40 copies et droits 25 copies)

Droits d'impression	Tarifs 2012/2013	Proposition 2013/2014
Carte de 40 copies (impression et photocopie)	3,50€	3,50€
Droit d'impression typon, photo, grand format		
Tirage jet d'encre au m2 (consommation encre hors papiers)	6,00€	6,00€
Tirage traceur au 1/2 mètre linéaire (112cm/50cm)		
Papier Mat double épaisseur (180g/m ²)	11,00€	5,50€
Papier Proofing semi-mat (205g/m ²)	15,50€	8,00€
Papier Premium lustré (260g/m ²)	16,50€	8,50€
Tirage traceur au 1/2 mètre linéaire (61cm/50cm)		
Papier Proofing semi-mat (205g/m ²)		4,50€
Papier Premium lustré (260g/m ²)		4,50€
Autres tirages jet d'encre		
Papier Proofing semi-mat (256g/m ²) format A3+		2,50€
Papier Premium lustré (235g/m ²) format A2		3,50€
Papier Velvet Fine Art Paper (260g/m ²) format A3+		4,50€
Papier photo traditionnel (330g/m ²) format A3+		5,50€
Papier Ultralisse (325g/m ²) format A3+		6,00€
Tirage typon au mètre linéaire (61cm/100cm; encre + film)	10,00€	10,00€
Droit d'impression arts graphiques (25 copies)	5,50€	5,50€
Travaux annexes (Contre collage au 1/2mètre linéaire)		
Film adhésif polyester double face (65cm/50cm)		1,50€
Film adhésif polyester double face (130cm/50cm)		3,00€

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte, à compter de la rentrée universitaire 2013/2014, les droits d'impression et de tirage suivants :

Droits d'impression	Proposition 2013/2014
Carte de 40 copies (impression et photocopie)	3,50€
Droit d'impression typon, photo, grand format	
Tirage jet d'encre au m2 (consommation encre hors papiers)	6,00€
Tirage traceur au 1/2 mètre linéaire (112cm/50cm)	
Papier Mat double épaisseur (180g/m ²)	5,50€
Papier Proofing semi-mat (205g/m ²)	8,00€
Papier Premium lustré (260g/m ²)	8,50€
Tirage traceur au 1/2 mètre linéaire (61cm/50cm)	
Papier Proofing semi-mat (205g/m ²)	4,50€
Papier Premium lustré (260g/m ²)	4,50€
Autres tirages jet d'encre	
Papier Proofing semi-mat (256g/m ²) format A3+	2,50€
Papier Premium lustré (235g/m ²) format A2	3,50€
Papier Velvet Fine Art Paper (260g/m ²) format A3+	4,50€
Papier photo traditionnel (330g/m ²) format A3+	5,50€
Papier Ultralisse (325g/m ²) format A3+	6,00€
Tirage typon au mètre linéaire (61cm/100cm; encre + film)	10,00€
Droit d'impression arts graphiques (25 copies)	5,50€
Travaux annexes (Contre collage au 1/2 mètre linéaire)	
Film adhésif polyester double face (65cm/50cm)	1,50€
Film adhésif polyester double face (130cm/50cm)	3,00€

Le Président



Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 7
Votants : 9

PREFECTURE DU CALVADOS

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de : **24 JUIL. 2013** **24 JUIL. 2013**
- La transmission en préfecture le
- La publication le
Fait à Caen, le **24 JUIL. 2013**

COURRIER

Le Président



